

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**Évaluation externe du programme de
Licence en « Sciences Infirmières et Obstétricales option INFIRMIER »
de l'Institut supérieur des Sciences de la Santé (SUP DE SANTE)**

RAPPORT

Equipe d'évaluateurs :

- Pr Cheickna SYLLA, Président
- Dr Makhouradia THIAM, Membre
- Dr Mamadou Saidou Diallo, Membre

Le Président

Décembre 2022

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1. Présentation de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé et du programme évalué	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	6
3. Description de la visite sur le terrain	6
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup	10
5. Points forts du programme	18
6. Points faibles du programme	18
7. Appréciations générales du programme	19
8. Recommandations à l'établissement	19
9. Suggestions à l'ANAQ-Sup	19
10. Proposition de décision	19

Introduction

Le présent rapport d'évaluation a été élaboré, à la demande de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur de la recherche et de l'innovation (ANAQ-Sup), pour répondre à la demande d'accréditation pour le diplôme de **Licence en Sciences infirmières et obstétricales option infirmier** de l'Institut supérieur des Sciences de la Santé (SUP DE SANTE). Le rapport d'auto-évaluation de l'Institut finalisé en septembre 2021 a été soumis à l'ANAQ-Sup en Août 2021. La visite sur site de l'équipe d'experts évaluateurs a eu lieu le 1^{er} décembre 2022. La rédaction de ce rapport a été réalisée suivant le canevas de rapport d'évaluation externe de l'ANAQ-Sup.

1. Présentation de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé et du programme évalué

L'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (Sup de Santé) est un établissement privé laïc de formation en santé créé en 2005. L'établissement a ensuite suivi l'évolution du niveau de formation des infirmiers/infirmières d'Etat et des sage-femmes en adoptant le système LMD.

Il est bénéficiaire de l'agrément N°0068/AG/ME/DES du 20 juin 2008 délivré par le Ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de l'habilitation en 2018. L'Institut supérieur des Sciences de la Santé (SUP DE SANTE), société à responsabilité limitée (Sarl), a été fondée par six (06) associés essentiellement issus du milieu de la santé et de la protection sociale. Dans le cadre de la formation continue, SUP DE SANTE a contribué au renforcement de capacité de plus de centaines de travailleurs du secteur public comme privé dans les domaines techniques et administratifs de la santé. L'institut est administré par les organes suivants :

1. Un Conseil scientifique et pédagogique composé d'enseignants issus des milieux universitaire et professionnel. Siègent également dans ce Conseil, les représentants des enseignants et des étudiants ;
2. Une Assemblée Générale des Associés
3. Une direction
4. Une direction des études.

La vision de l'institut est d'élever l'établissement au rang des meilleurs instituts de la CEDEAO dans son cœur de métier ; de toujours innover dans les programmes et méthodes

d'enseignement en les mettant à jour des progrès scientifiques et techniques de l'heure ; de former des infirmiers/infirmières et des sage-femmes capables d'intégrer avec succès n'importe quelle structure sanitaire dans le monde.

Les valeurs retenues sont la compétence, l'éthique, la rigueur et la disponibilité (C.E.R.D). La personne humaine sur laquelle interviennent l'infirmier/l'infirmière et la sage-femme étant considéré comme le bien le plus précieux de la société. Pour cela SUP DE SANTE tient fortement à ce que ses sortants soient d'une compétence avérée.

Les missions de l'Institut se définissent comme ci-après :

- Dispenser une formation initiale et continue de qualité en mettant l'accent sur la pratique ;
- Participer au renforcement des compétences des personnels exerçant dans les structures de santé ;
- Proposer des programmes de formation adaptés aux besoins des pensionnaires, des structures de santé et de la Société ;
- Former des infirmiers compétents et confiants qui seront capables de prendre en charge le leadership dans l'administration des soins de qualité ;
- Encourager les diplômés à l'auto-emploi en les accompagnant dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets.

Le diplôme objet de la demande d'accréditation est le diplôme de Licence en Sciences Infirmières et Obstétricales (LSIO) option infirmier. Il a pour but de développer les compétences requises chez ces professionnels pour la promotion, la restauration et le maintien de la santé des individus, des familles et des communautés

Le curriculum est basé sur les exigences suivantes :

- L'adéquation entre la formation de base des infirmiers (ou infirmières) et les tâches attendues sur le terrain, en réponse à la disparité constatée dans les contenus des curricula et aux déséquilibres entre l'enseignement théorique, l'enseignement pratique et l'enseignement clinique ;

- La nécessité de faciliter la mobilité des étudiants et des personnels de santé dans les pays de l'espace CEDEAO pour favoriser le développement en ressources humaines de qualité ;
- L'application de l'approche par compétences (APC) comme méthodes pédagogiques.

La durée de la formation est de six (06) semestres à raison de deux (02) semestres par an. Un semestre dure 14 à 16 semaines d'enseignement théorique, d'enseignement pratique, d'enseignement clinique et d'évaluations.

Les conditions d'admission sont le Baccalauréat toutes séries et l'étude des dossiers.

À la fin de ce programme de 3 ans, les diplômés sont capables de :

1. Dispenser des soins infirmiers de qualité, adaptés aux spécificités culturelles des patients en suivant les principes éthiques, juridiques et professionnels ;
2. Appliquer les connaissances, les compétences et les attitudes théoriques en matière de sciences infirmières fondamentales, de sciences sociales et biomédicales, ainsi qu'en sciences humaines pour prodiguer des soins tout au long de la vie dans le contexte de l'approche des soins de santé primaires ;
3. Communiquer de manière efficace avec les patients, les membres de l'équipe de soins et d'autres parties prenantes en utilisant les technologies actuelles en matière d'éducation et de dispense des services de soins ;
4. Collaborer avec les membres de l'équipe de santé multidisciplinaire, les communautés et d'autres secteurs pour prodiguer des soins infirmiers de qualité et améliorer la qualité des services ;
5. Faire preuve de responsabilité au niveau de la dispense des soins infirmiers ;
6. Répondre de manière efficace aux besoins de santé prioritaires et émergents tout au long de la vie ;
7. Assurer sa propre formation professionnelle pour maintenir les compétences et améliorer la qualité des soins.

8. Faire preuve de leadership dans la pratique, la prise en charge, l'enseignement et la gouvernance des soins infirmiers.
9. Conduire et utiliser les résultats existants de la recherche afin de dispenser des soins infirmiers aux individus, aux familles et aux communautés.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Par lettre N° 00442 MESRI/ANANQ- SUP/SE/DIP/Priv/nmf du 30 mars 2021 de l'ANAQ-Sup, l'Institut recevait l'approbation du démarrage du processus d'autoévaluation de l'établissement. Le rapport d'auto-évaluation, finalisé en septembre 2021, a été rédigé par un comité de pilotage mis en place le 22 Avril 2021 par les autorités de l'Institut. Ce comité est constitué du staff administratif, des représentants du personnel d'enseignement et de recherche (PER), du personnel administratif technique et de service (PATS) et des étudiants.

1. La forme du rapport

Le rapport d'auto-évaluation comporte 106 pages dont 51 pages pour les annexes constituées d'éléments de preuve. Il a été élaboré par un comité de Pilotage comportant toutes les composantes de l'institut et selon un processus participatif respectant les étapes du référentiel de l'ANAQ-Sup, Le rapport est de rédaction correcte et donne l'essentiel des informations. Les données manquantes et les aspects non explicites notés, ont été produits et clarifiés pendant la réunion inaugurale.

2. Le fond du rapport

Tous les standards du programme ont été suffisamment renseignés pour permettre d'apprécier les informations données pendant la visite effectuée sur le terrain.

3. Description de la visite sur le terrain

La visite sur site a eu lieu le 1 décembre 2022 et a commencé par une rencontre entre experts évaluateurs et des membres du comité de pilotage. Elle a permis de s'accorder sur les termes de référence de la visite, l'approche méthodologique et le déroulement de l'évaluation selon l'agenda ci-après.

1. Agenda de la journée

JOURNEE DE LA VISITE		
Heures	Activités	Participants
08 h30 – 9h00	- Arrivée et installation - Lancement des activités - Présentation des acteurs - Rappel des objectifs de la visite - validation de l’agenda de travail - Présentation de l’établissement	Directeur de l’établissement Directeur de la Pédagogie Membres comité de pilotage Experts évaluateurs
09h 00- 10h	Présentation du programme et discussions (échanges, demande de documents complémentaires)	
10h – 11h	Entretien et discussions avec le PATS	PATS – Experts évaluateurs
11h – 12h	Entretien et discussions avec le PER	Enseignants – Experts évaluateurs
12h – 13h	Entretien et discussion avec les étudiants	Etudiants – Experts évaluateurs
13 h - 14 h	Visite des locaux et des infrastructures	Directeur – Directeur de la Pédagogie – Experts évaluateurs
14h -15h 00	PAUSE DEJEUNER	
15h-15h30	Synthèse de la journée	Experts-Évaluateurs
15h30-16h	Restitution orale	Directeur de l’établissement Directeur de la Pédagogie Membres comité de pilotage Experts évaluateurs
Fin de la visite		

3.2 Organisation et déroulement de la visite

Après la validation de l’agenda de la journée de travail, la visite a démarré par une présentation synthétique de l’institution par le Directeur, suivie d’échanges avec les membres présents du Comité de Pilotage ce qui a permis de clarifier certains points du rapport d’auto-évaluation avant les entretiens avec les différents groupes (PER, PATS, étudiants) et la visite du site. La visite s’est déroulée dans une bonne atmosphère de travail avec une très bonne collaboration de l’ensemble des participants. Les entretiens avec les différentes catégories d’acteurs ont été

planifiés conformément à la demande des évaluateurs. Des explications claires ont été apportées par toutes les parties.

3.3 Entretiens (PATS, PER, Étudiants)

3.3.1 Entretien avec le PATS

La rencontre avec le Personnel Administratif Technique et de Service nous a permis de nous entretenir avec 7 membres du personnel représentant un échantillonnage significatif dans toutes les catégories. Il ressort de cet entretien que :

- 1- le personnel juge ses conditions de travail correctes ;
- 2- le recrutement se fait après appel à candidatures ;
- 3- les procédures d'avancement sont conformes aux textes réglementaires ;
- 4- la participation du PATS au processus décisionnel de l'établissement n'est pas formalisée autour d'un conseil de l'institut regroupant toutes les entités, même si cette participation existe du fait de la proximité des acteurs ;
- 5- Il existe une couverture maladie ;
- 6- le personnel de scolarité maîtrise les procédures d'admission et les examens. Néanmoins le processus de réception et de reproduction des sujets d'examens gagnerait à être revu pour une plus grande implication du PER.

3.3.2 Entretien avec le PER

Les membres du personnel d'enseignement et de recherche (PER) rencontrés ont été au nombre de 6 parmi lesquels des enseignants permanents et des enseignants vacataires. Le recrutement se fait par appel à candidatures ouvert, cooptation ou candidature spontanée selon les besoins. Un fait important réside dans le fait que l'Institut a intégré ses propres produits (infirmier diplômé d'État, Sage-Femme d'État, titulaire de Master) au niveau de l'enseignement théorique et de l'encadrement professionnel. Il a été recommandé que les intervenants professionnels au niveau licence puissent intégrer des masters.

Les vacataires constituent la majorité du corps enseignant et la politique de générer ou de recruter des enseignants permanents a été encouragée.

L'encadrement pédagogique des enseignants est assuré par des acteurs qualifiés en pédagogie.

Les syllabi sont présents mais gagneraient à être harmonisés selon un même modèle

institutionnel.

Les enseignements ont lieu en présentiel et/ou à distance, avec respect du quantum horaire.

Les évaluations des enseignements ne sont pas systématisées.

Les maquettes présentées gagneraient à être revues afin de stabiliser le temps de travail personnel sur l'ensemble des semestres, d'appliquer les coefficients.

Le paiement des heures de vacation ou des salaires ne souffre d'aucun retard.

3.3.3 Entretien avec les étudiants

Les étudiants rencontrés ont été au nombre de 7 représentants différents niveaux de formation de la licence. Leur recrutement se fait par appel à candidatures. Ils apprécient l'accessibilité aisée aux membres de la direction et aux enseignants ce qui, même en l'absence d'un cadre formel, leur permet de participer à la vie de l'établissement. Ils sont organisés au sein d'une amicale qui est active et participe à des actions sociales.

Une plateforme mise en place par la direction leur permet d'interagir entre eux ou avec les enseignants. Ils sont satisfaits de leur encadrement et ont manifesté un profond sentiment d'appartenance à leur institution. Cinq nationalités ont fréquenté l'institut dans le cadre de cette formation.

3.4 Visite du bloc administratif et pédagogique

L'établissement est situé au 45, Mermoz Pyrotechnie, sur 3 niveaux dans un bâtiment R + 2 sans ascenseur. Il existe dès l'entrée un service de sécurité et de garde assurant les consignes anti-covid.

Le bâtiment dispose sur les 3 niveaux d'un total de 4 salles d'enseignement pour des capacités adaptées aux effectifs d'étudiants. Les salles de cours sont équipées de vidéoprojecteur et de tableaux blancs, une salle comporte un « tableau intelligent ». Il existe une salle informatique d'une dizaine de places et une bibliothèque.

L'option de la documentation en ligne est privilégiée par l'établissement. Au rez-de-chaussée il existe 2 salles de TP et laboratoire équipées de matériel de simulation (mannequins procéduraux, matériels de soins, lits médicaux ...).

Les toilettes destinées aux étudiants sont présentes sur chaque niveau en respectant la séparation selon le genre. Il existe un service de scolarité qui dispose d'un logiciel performant de gestion pédagogique des étudiants permettant le suivi individuel des crédits dans le

système LMD.

Le service financier est également présent tout comme une salle destinée aux enseignants. Un accès WIFI est fourni aux étudiants et a été renforcé lors des enseignements à distance pendant la pandémie COVID 19.

Il existe des extincteurs à chaque niveau et un plan d'évacuation d'urgence. Un service d'infirmerie est en construction au rez-de-chaussée et devrait être achevé en février 2023. Il n'a pas été noté d'équipement spécifique pour personne vivant avec un handicap moteur.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

CHAMP D'ÉVALUATION 1 : OBJECTIFS ET MISSIONS DE L'INSTITUTION

Standard 1.01 : L'institution (établissement de santé) a défini ses missions et objectifs

L'institut Sup de Santé est un établissement supérieur de santé qui a pour objet la formation, les études de projet pédagogique et de conseil dans le domaine de la santé. L'institut a clairement énoncé ses missions dans son plan stratégique à savoir participer à la résorption du déficit en personnel de santé par la formation initiale et continue ; renforcer les compétences des personnels exerçant dans les structures sanitaires ; effectuer des études pour l'évaluation de besoin de formation ; proposer des programmes de formation.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02 : L'institution tient compte, dans ses missions, de sa responsabilité sociale, des besoins de la société et de la population en matière de santé, des valeurs fondamentales universelles (intégrité, respect de la personne humaine) et des valeurs de base des systèmes de santé (qualité, équité, pertinence, efficience).

Les besoins de la société et de la population en matière de santé sont pris en compte dans la formation. Dans ses missions de formation, l'institut a mis en place un enseignement axé sur le développement des compétences requises pour prendre en charge les besoins de l'individu, de la famille et des communautés. Le programme respecte des valeurs fondamentales d'éthique, d'engagement, de solidarité et de professionnalisme. Le programme respecte les valeurs de base du système de santé. Il existe également un engagement en responsabilité sociale.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 2 : OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Standard 2.01 : Le programme d'étude est régulièrement dispensé.

Le programme d'étude n'a pas été interrompu depuis l'autorisation d'ouverture suivie de l'habilitation délivrée en 2018. Durant les 05 dernières années, il y a eu la sortie de cinq promotions. L'institut a formé 170 infirmiers depuis sa création. La légère baisse de l'effectif est liée à l'arrêt d'orientation en privé des bacheliers par l'Etat.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le programme d'étude et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Le programme a des objectifs conformes à la mission de formation déclinée dans le plan stratégique. Le curriculum permet d'organiser la formation des professionnels infirmiers et d'appliquer le programme élaboré. Ce programme a pour but de développer les compétences requises chez ces professionnels pour la promotion, la restauration et le maintien de la santé des individus, des familles et des communautés.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 Le programme d'étude s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

Le programme garanti aux étudiants un encadrement de qualité, en collaboration avec le monde professionnel ce qui est vérifié par les conventions de stages. Les partenaires du milieu sont, notamment, des majors responsables de services, des praticiens et des techniciens supérieurs. Les Responsables de stage de l'institut se rendent périodiquement sur les terrains de stage pour avoir une idée plus précise du déroulement du stage notamment la présence de l'étudiant et l'exécution des tâches relevant de son objectif de stage.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 3 : ORGANISATION INTERNE ET GESTION DE LA QUALITÉ

Standard 3.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.

Les compétences et les responsabilités sont bien définies et inscrites dans le manuel de procédures de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé. L'organigramme sépare l'administration et la gouvernance académique. La CIAQ créée depuis 2013 joue pleinement son rôle en étant transversale à tous les

programmes de formation de l'institut. Des fiches de poste précisent les rôles et les responsabilités de chacun au sein de l'institut.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02 Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le programme d'étude est un programme conçu au niveau communautaire ; toutefois, le Personnel d'Enseignement et de Recherche prend une part active dans la mise en œuvre du programme en y apportant plus de cohérence. Ils participent à l'élaboration des syllabi. Outre les charges d'enseignement, ils sont membres du conseil scientifique et pédagogique, de la CIAQ (cellule interne assurance qualité) et des conseils de classe. Les analyses de l'évaluation des enseignements sont effectuées par le responsable de la pédagogie lors de l'observation des séances de cours. Un rapport est établi et analysé par la CIAQ. Les principaux acteurs sont l'administration, le CSP, la CIAQ, les enseignants, les responsables des UE et les étudiants.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est évoquée, mais n'est pas systématisée. Les syllabi élaborés gagneraient à être harmonisés.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03 : Le programme d'étude fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin de revoir et d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Le programme de LSIO option infirmier fait l'objet de mesures d'assurance qualité encadrées par la CIAQ qui veille au respect des standards nationaux et internationaux.

Elle est dirigée par un qualitatifien qui a une longue expérience dans ce domaine. Les recommandations de la CIAQ sont consignées dans des comptes-rendus envoyés à la Direction et au conseil scientifique et pédagogique qui se chargent d'en faire l'usage adéquat. Les critères d'appréciation de la qualité retenus sont la pertinence, la cohérence, l'adéquation des méthodes pédagogiques, le mode d'évaluation et de certification, le profil du personnel enseignant, l'adéquation des moyens matériels, la détermination du mode de management, et la gestion du partenariat. Les programmes ont une orientation professionnelle et sont enseignés par des professionnels et des universitaires. L'institut veille à intégrer dans ses enseignements les nouveaux protocoles de soins.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

CHAMP D'ÉVALUATION 4 : CURRICULUM ET MÉTHODES DIDACTIQUES

Standard 4.01 : Le programme d'étude dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

La maquette du programme est structurée selon le système LMD en prenant en compte les recommandations de l'OOAS. Les unités d'enseignement (UE) sont organisées en six semestres d'étude. Pour chaque semestre, les enseignements sont repartis en Cours Magistraux, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, Travail Personnel de l'Etudiant. Le volume horaire par semestre est de 600 heures à raison de 20 heures par crédit ; soit un total de 30 crédits. Le travail personnel gagnerait à être équilibré sur l'ensemble des maquettes semestriels avec individualisation des coefficients.

Les dernières recommandations REESAO (Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest) ne sont pas encore prises en compte.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : Le programme d'étude couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Les compétences spécifiques pour l'infirmier intégrant le programme de l'institut sont de prodiguer des soins infirmiers et d'assurer à un certain niveau la prise en charge de pathologies médico-chirurgicales. En Licence 1^{ère} année, les fondamentaux du métier d'infirmier sont complétés par des UE se rapportant à des outils de communication et à la santé communautaire. En licence 2^{ème} année, le programme approfondit les sciences infirmières de la L1 avec les soins infirmiers spécialisés en médecine et chirurgie. En licence 3^{ème} année d'autres enseignements s'y ajoutent pour permettre une bonne maîtrise du métier d'infirmier et un accès facile au marché du travail. Le contenu de l'enseignement correspond aux standards internationaux. La mise à jour est faite par les enseignants à partir de l'évolution récente des disciplines de bases alimentées par la recherche. Les stages sont supervisés par les enseignants de l'institut et évalués. La préparation des étudiants aux besoins du marché reste limitée à l'enseignement d'UE et aux stages.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 4.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont règlementées et publiées.

Les modalités d'évaluation des étudiants et les conditions d'obtention du titre de LSIO option infirmier sont bien définies et facilitées par l'utilisation d'un logiciel de suivi pédagogique mis en place par

l'institut. L'obtention des relevés de note et des attestations est bien établie. Pour valider un semestre, l'étudiant devra avoir satisfait à toutes les exigences académiques de sa formation et notamment : avoir assuré une présence jugée suffisante dans le cadre des travaux pratiques et des stages ; avoir effectué et validé tous les stages planifiés ; avoir effectué toutes les évaluations sommatives ; avoir validé toutes les UE. L'obtention du diplôme est conditionnée à l'acquisition des crédits nécessaires pour chacun des six (06) semestres. La licence est octroyée aux étudiants ayant validé les 6 semestres (180 crédits).

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 4.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Les taux de réussite dans les différentes unités d'enseignement et les taux de réussite globaux de l'institut sont satisfaisants comme en témoigne les résultats ci-après.

Licence 1	EFFECTIF TOTAL	TAUX DE REUSSITE
2015-2016	83	96.38%
2016-2017	96	93.75%
2017-2018	47	78.72%
2018-2019	58	79.31%
2019-2020	44	93.18%

Licence 2	EFFECTIF TOTAL	TAUX DE REUSSITE
2015-2016		
2016-2017	80	97.5%
2017-2018	90	95.55%
2018-2019	37	100%
2019-2020	46	97.82%
2020-2021	41	95.12%

Licence 3	EFFECTIF TOTAL	TAUX DE REUSSITE
2015-2016		
2016-2017		
2017-2018	78	96.15%
2018-2019	86	96.51%
2019-2020	37	97.29%
2020-2021	45	97.77%

Des procédures de tutorat existent en interne tant au niveau des enseignants que des étudiants et elles gagneraient à être davantage formalisés.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 5.01 L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue pédagogique et didactique, et aussi qualifié scientifiquement.

Les enseignants de l'Institut sont sélectionnés selon les critères de compétences et d'expériences dans l'enseignement généralement après appel à candidature et parfois par cooptation. L'analyse des CV montre que les enseignants ont les qualifications requises pour enseigner en licence en sciences infirmières. Les relations contractuelles sont respectées par l'institut ce qui contribue largement à la fidélisation du corps enseignant. Le personnel permanent dispose de contrat d'engagement. Le PER participe pleinement aux activités d'enseignement mais beaucoup moins aux autres activités de délibération des jurys. La proportion d'enseignants permanents ($5/44 = 11,3\%$) mérite d'être rehaussée pour la stabilité des activités d'enseignement/apprentissage. L'évaluation des enseignements centrée sur le Directeur des études n'est ni formalisée ni systématisée. Des grilles d'évaluation ont été élaborées et présentées, elles devraient être utilisées pour le prochain semestre

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Les volumes horaires sont bien repartis au niveau de la maquette, des syllabi et du contrat de prestation de service. Ces contrats ciblent essentiellement les activités d'enseignement et ne repartissent pas le temps de travail entre les activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration. Les volumes horaires inscrits dans les contrats correspondent au volume horaire effectivement dispensé.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité du PER est possible.

Le programme d'étude rend théoriquement possible la mobilité des enseignants mais la proportion importante de personnel enseignant vacataire appartenant à d'autres institutions fait que ce paramètre n'est pas directement administrable par l'institut.

Il a été évoqué par la direction une réflexion collégiale avec d'autres établissements pour disposer d'un pool d'enseignants permanents qui interviendrait dans ces établissements.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s

Standard 6.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Les conditions d'admission dans les programmes de formation figurent dans les documents de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé sont publiés et disponibles tels que les flyers, la fiche de renseignement du Service de la Scolarité et les appels à candidature publiés dans la presse. La condition minimale exigée pour l'accès aux programmes est le diplôme de baccalauréat quelle qu'en soit la série (baccalauréat francophone ou arabe) avec parfois des remédiations pour mise à niveau concernant la langue d'enseignement. L'étudiant doit également subir un entretien de sélection.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée. Les personnes vivant avec un handicap sont prises en charge de façon équitable.

Il n'est noté aucune discrimination d'ordre social ou culturel au cours du déroulement du programme. Il est constaté un accès équitable à toutes les informations scientifiques, aux procédures administratives et à l'encadrement pédagogique. La population estudiantine reste principalement féminine et une réflexion ouverte aux différentes parties devrait participer à rééquilibrer le ratio homme /femme. Il n'a pas été défini une politique formelle destinée aux étudiants porteurs de handicap bien qu'il n'ait été rapporté à ce jour aucun étudiant est porteur d'un handicap pouvant impacter sur la qualité de ses études.

Conclusion sur le standard : NON ATTEINT

Standard 6.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

L'adoption du système LMD avec des unités d'enseignement dont les crédits sont capitalisables et transférables ouvre les opportunités de mobilité pour les étudiants de l'institut. Ce programme de mobilité est cependant assez timide même s'il a pu être rapporté au niveau national l'inscription d'étudiants d'autres institutions académiques du même domaine ou un échange international d'étudiants avec une école française. Néanmoins la pandémie COVID 19 a freiné cette initiative d'échanges internationaux.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants(e)s.

L'encadrement des étudiants par le personnel d'enseignement et/ou de recherche (PER), appuyé par le personnel administratif, technique et de service est adéquat en tenant compte de l'ensemble des enseignants qui participent à la formation, mais encore faible par rapport aux enseignants permanents.

Il existe un accompagnement sous forme de tutorat non systématisé réalisé par les enseignants et les étudiants en années supérieures. L'encadrement des étudiants sur les terrains de stage est vérifié par le PER de l'institut en relation avec l'encadreur sur site et n'exclut pas l'évaluation institutionnelle pour vérifier l'atteinte des compétences.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Standard 6.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiants(e)s dans le milieu du travail.

L'institution a nommé un responsable de l'accueil et de l'accompagnement à l'insertion des étudiants. Ils sont également accompagnés dans les procédures pour la candidature à l'examen de certification nationale. L'institution se préoccupe également du devenir des étudiants ayant obtenu leur Licence ou ayant été reçu à l'examen de certification nationale organisé par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale pour l'obtention du Diplôme d'État. L'institut a intégré ses propres produits dans le personnel enseignant. Un enseignant permanent produit de l'école est titulaire d'un master ce qui est à encourager pour consolider le corps des enseignants permanents. Certains futurs diplômés pourraient être recrutés en Italie.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 7 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 7.01 : Le programme d'étude dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Sur le plan financier les ressources sont issues principalement des frais de formation et permettent au programme d'atteindre ses objectifs. Il existe un seul site administratif et pédagogique sis à Mermoz Pyrotechnie dont les locaux sont fonctionnels et dotés d'équipements lui permettant de réaliser ses objectifs de formation. Cependant si une montée en puissance est envisagée il sera nécessaire d'avoir d'autres espaces d'enseignements. Le programme dispose de ressources propres à l'option infirmier et de ressources partagées avec les autres programmes. Chaque salle de cours est équipée de matériels pédagogiques adéquats (tableau, vidéoprojecteur, tables-bancs, wifi). Le matériel de simulation et de laboratoire sont bien présents dans 3 salles. Il existe des mannequins procéduraux orientés vers les soins infirmiers et obstétricaux. Les structures de santé pour les stages sont bien identifiées et matérialisées par des conventions. Il existe un plan sécurité incendie même si tous les critères ne sont pas réunis du fait de la structure du bâtiment. Des extincteurs à jour sont installés à divers endroits stratégiques de l'établissement. Le personnel a suivi une formation en secourisme intégrant la manipulation efficace d'extincteurs. Le budget global prend en charge le fonctionnement et

l'investissement. L'expression de besoins du programme en équipements et consommables, est satisfaite au fur et à mesure par la Direction.

Conclusion sur le standard : ATTEINT

5. Points forts du programme

1. Habilitation institutionnelle pour le programme
2. Plan stratégique élaboré de façon participative
3. Offre de formation pertinente arrimée aux besoins du milieu socioéconomique
4. Présence de manuels de procédures administrative et financier
5. Séparation de la gouvernance administrative et pédagogique
6. Présence d'une CIAQ fonctionnelle et active
7. Adoption du Système LMD qui prend en compte les recommandations OOAS et REESAO ainsi que des orientations de politique de santé au niveau national
8. Direction pédagogique forte avec responsables expérimentés
9. Bonne maîtrise de l'Approche Par les Compétences
10. Logiciel de suivi pédagogique du parcours des étudiants
11. Plateforme interactive avec les étudiants
12. Conventions de partenariats pour les stages des étudiants
13. Personnel PER et PATS engagé
14. Sentiment de forte appartenance des étudiants vis à vis de leur institut
15. Intégration des produits de l'école au personnel enseignant permanent
16. Expérience dans la formation du personnel infirmier
17. Ressources financières permettant d'atteindre les objectifs du programme

6. Points faibles du programme

1. Faible taux de personnel enseignant permanent
2. Absence de politique de prise en charge des personnes vivant avec un handicap
3. Absence d'organe institutionnel regroupant toutes les parties pour prise en charge décisionnelle
4. Absence d'évaluation systématisée des enseignements

5. Absence de centre d'application clinique
6. Syllabi non harmonisés
7. Implication limitée des PER dans le processus de mise en œuvre des évaluations

7. Appréciations générales du programme

Le programme de Licence en Sciences Infirmières et Obstétricales, option infirmier est bien structuré, conforme aux textes règlementaires, et en accord avec les visions nationale, sous régionale et internationale dans ce domaine. Les moyens disponibles tant sur le point des infrastructures que de la pédagogie sont actuellement satisfaisants pour l'atteinte des objectifs du programme. Le recrutement de PER permanent est un point essentiel à prendre en compte pour assurer la pérennité du programme.

8. Recommandations à l'établissement

- 1- Mettre en place une politique de recrutement d'enseignants permanents pour le programme et encourager les enseignants intervenant dans l'encadrement professionnel et issus de l'institut à progresser jusqu'au Master au moins.
- 2- Mettre en place une politique de prise en charge pour les étudiants vivant avec un handicap.
- 3- Mettre en place dans l'organigramme un organe regroupant de façon formelle PER – PATS et étudiants pour prise en charge décisionnelle
- 4- Instaurer l'évaluation systématique des enseignements par les étudiants et la CIAQ
- 5- Harmoniser les Syllabi
- 6- Renforcer la participation des enseignants dans le processus de mise en œuvre des évaluations.
- 7- Envisager la mise en place d'un centre d'application clinique.
- 8- Finaliser l'infirmierie en construction

9. Suggestions à l'ANAQ-Sup

Le domaine de la recherche gagnerait à avoir un standard mieux matérialisé dans le référentiel.

10. Proposition de décision

ACCREDITATION RECOMMANDEE